

DISTRICT DE  
ROLLE

CANTON DE  
VAUD

Commune de  
**ESSERTINES**

Sur Rolle

Secteur : CREUX DU MAS

Plan partiel d'affectation  
fixant les limites de construction  
à l'intérieur des périmètres

1:500

Approuvé par la municipalité  
de ESSERTINES  
dans sa séance du 20 juin 1988

Le Syndic                      Le Secrétaire



Plan déposé au greffe municipal  
pour être soumis à l'enquête  
publique du 24 juin au 23 juillet 1988

Le Syndic                      Le Secrétaire



Adopté par le Conseil Général  
dans sa séance du 29.11.1988

Le Président                      Le Secrétaire



Approuvé par le Conseil d'Etat  
dans sa séance du 21 SEP. 1990

l'atteste

Le Chancelier



## LEGENDE PLAN LIMITES DES CONSTRUCTIONS

— — — Périimètre de la zone

— · — · — Sous-périimètre

— Nouvelle

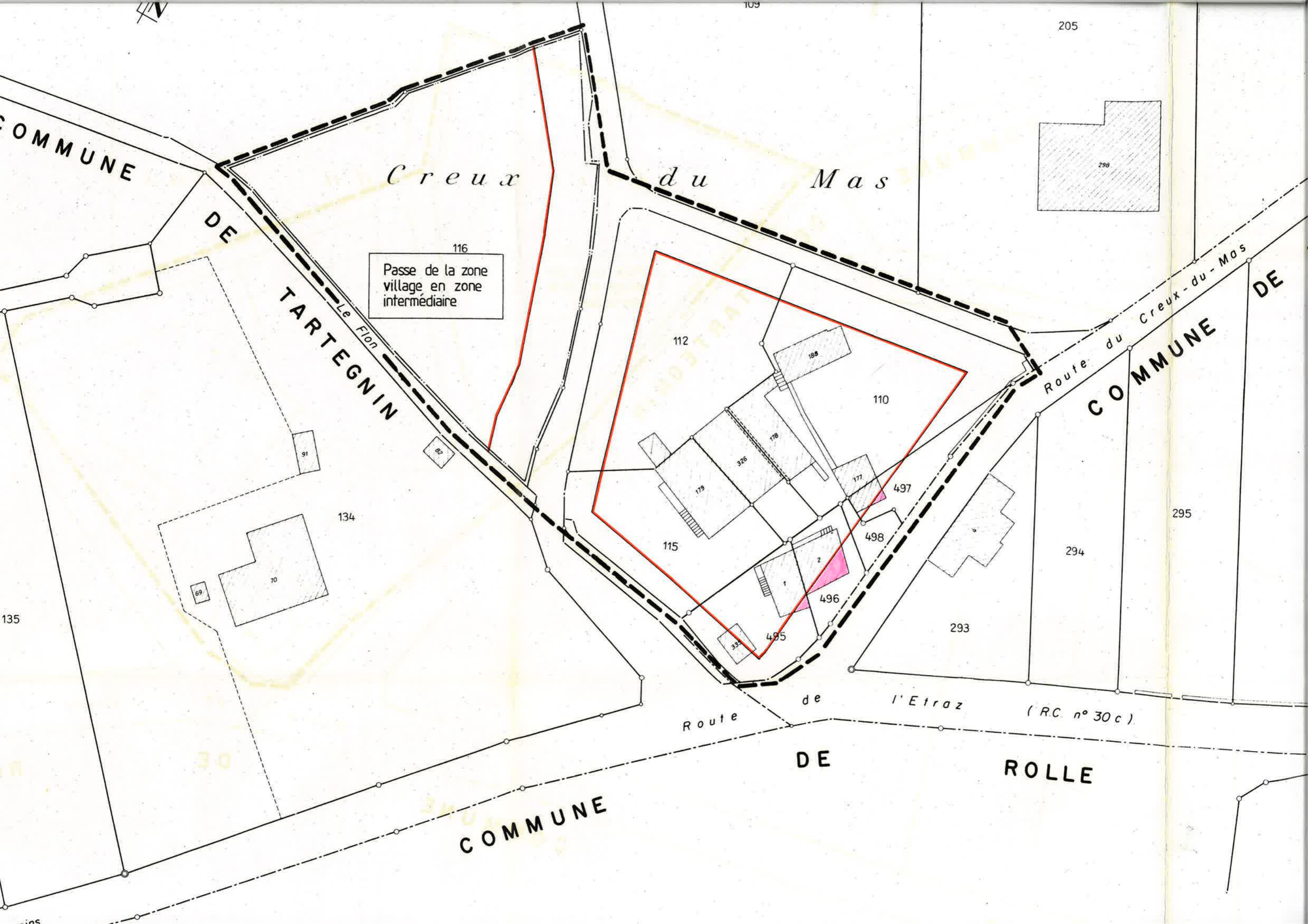


Surface sur laquelle les batiments peuvent être transformés, subir certaines modifications ou reconstructions. En cas de reconstruction totale, après destruction de  $\frac{3}{4}$  au moins du bâtiment, la limite de construction devra être respectée.



Bâtiments pouvant être maintenus, mais pas reconstruits



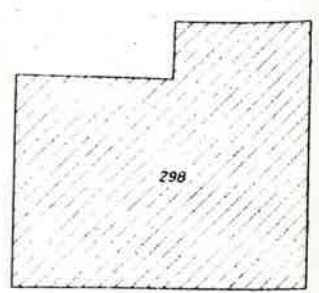


COMMUNE

DE  
TARTEGNIN

116  
Passe de la zone  
village en zone  
intermédiaire

Creux du Mas



Route du Creux-du-Mas  
COMMUNE DE

Route de l'Etraz (RC n° 30c)

COMMUNE

DE ROLLE